

PROJET DE COMPTE-RENDU  
CSS LACROIX SAINTE FOY  
Jeudi 20 novembre 2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. BADGIAN Pascal	Sous-préfet de Muret	Présent
SIRACED PC	Mme MONTOLIU Stéphanie		Excusée
SDIS			Excusé
DREAL	M. CORTES Rémy	Adjoint au chef UID	Présent
	Mme TELLIA Djamilia	Inspectrice UID 31-09	Présente
DIRECCTE	Mme OUHAYOUN Carole		Présente
DDT			Absent
Collège Collectivités territoriales			
Mairie de Sainte Foy de Peyrolières	M. le Maire Mme PORTE Véronique M. BRON Michel M. SACAREAU Olivier		Présent Présente Présent Présent
Mairie de Sainte Foy de Peyrolières	M.le Maire M. WOIRGARD M.FOULQUIER		Absent Absent Absent
Conseil départemental 31	Mme Sandrine BAYLAC M. Christian SANS		Absente Absent
Collège Riverains			
RIVE CROIX	Mme LAVILLE Hélène	Titulaire	Absente
Sent Aure	M. Bruno LEY Mme Thérèse ANDRE	Titulaire Suppléant	Absent Absente
FNE	M. Jean-Pierre HGOBURU	Titulaire	Absent

Collège Exploitant			
LACROIX TOUS ARTIFICES Ste Foy	Mme LAGARDE Adeline Mme BRUGIROUX Léa	Chef d'établissement QSSE	Présente Présente
Collège Salariés			
LACROIX TOUS ARTIFICES Ste Foy			Absents

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la CSS du 18 décembre 2024**
- 2) **Bilan d'activité de la société LACROIX**
- 3) **Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées**
- 4) **Sujets divers**

Ouverture de la séance à 14h30, sous la présidence de M. Pascal Badgian, sous-préfet de Muret.

M. le maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières accueille et souhaite la bienvenue à M. BADGIAN Pascal sous préfet de Muret.

Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 18 décembre 2024

Le compte-rendu de la CSS du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

### **Bilan d'activité de la société LACROIX**

La cheffe d'établissement de la société LACROIX présente un bilan de l'année 2025. Le site réalise du conditionnement d'artifice et aucune fabrication n'est réalisée sur le site à Sainte-Foy de Peyrolières. Les produits sont fabriqués en Chine, pour 80% et en Europe (Espagne et Italie) pour 20%.

Cette année a été positive avec un meilleur approvisionnement depuis la Chine. Seules deux compagnies maritimes acceptent à ce jour de transporter des artifices.

Sur le réseau concessionnaire, une problématique sécheresse a été enregistrée cette année. La réglementation est en évolution, amenant à des interprétations divergentes selon les Préfectures. L'exemple est donné concernant le délai d'un mois, en amont de la représentation aux services de la préfecture, pour communiquer la liste des artifices présents sur un spectacle

En termes d'organisation interne à la société, une nouvelle responsable QSSE est arrivée au cours de l'année. Mme la cheffe d'établissement quittera ses fonctions en avril 2026.

Les actions réalisées pour la prévention des risques ainsi que les investissements sont présentés.

Le site a une empreinte foncière d'environ 120 hectares.

Concernant l'accidentologie, aucun incident ou accident d'origine ou à conséquence pyrotechnique n'a été recensé sur le site. 4 accidents non pyrotechniques sont relevés sur le personnel RUGGIERI. Le site compte une trentaine de salariés sur le site et six CDI sur le site de Disney.

Lacroix fait appel à un groupement d'emploi GARONNE EMPLOI durant les pics d'activités, avec une quinzaine de salariés. Depuis 2019, 9 salariés ont été embauchés suite à des contrats GARONNE EMPLOI.

Les formations réalisées au cours de l'année sont présentées. Les Études de Sécurité au Travail (EST) couvrant les activités pyrotechniques ont toutes été approuvées par l'IPE et la DIRECCTE.

Aucune évolution significative n'est à noter concernant les procédés et la maîtrise d'exploitation. La note de l'objectif SSE de l'année 2025 est de 94%.

En septembre 2025, 114 tonnes de déchets ont été envoyées. Des obligations réglementaires empêchent certains modes de recyclage des cartons. Le tri des déchets sur les chantiers d'artifice a été accentué cette année. 688 arbres ont été plantés en France sur l'année pour 103 tonnes de CO2 compensé.

Pour l'année 2025, le nombre de tirs est porté à 12 dont 2 tirs de nuit.

Le protocole ayant évolué, les tirs de nuit ne se feront que les mardis. Ces tirs peuvent permettre de valider les couleurs, de tester des structures et de réaliser de captation de vidéo.

La mairie alerte les riverains et le site alerte l'aérodrome en amont des sessions.

Une baisse des tirs est constatée depuis 2017, car les tirs d'essais de lots ne sont plus réalisés sur le site mais en Chine avant le transport de marchandise. Le bilan Carbone est en baisse d'environ 6%.

Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques est présenté et est similaire aux années précédentes. Le projet d'aménagement de nouveaux bureaux est actualisé.

M. le sous-préfet demande si la société a des implantations à l'étranger.

Mme la cheffe du site indique que le groupe Lacroix est basé en France, avec plusieurs entités à l'étranger qui sont basées 1 en Angleterre, 2 en Espagne et 1 à Dubaï. Les potentielles évolutions en chiffre d'affaires sont présentées. Un projet d'implantation d'agrivoltaïque est en cours de réflexion.

M. le sous-préfet indique que le service de la préfecture ENR peut être sollicité, permettant d'avoir des remarques portant sur la conformité du projet. De plus, il demande à avoir des informations concernant la sûreté du site. Mme la cheffe du site détaille les procédés mis en place sur le site afin d'assurer la sûreté. Le site est en lien avec les services de police.

M. le sous-préfet indique que le problème majeur dans les dossiers instruits en préfecture est porté sur le stockage des artifices juste avant le spectacle.

Le procès de Cholet est évoqué par M. le sous-préfet, avec le champ de sécurité qui n'a pas été respecté par le public.

### **Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées**

L'inspecteur de la DREAL présente l'inspection du 23 septembre 2025, ayant pour thème les premiers prélèvements et l'état des stocks.

8 points de prescriptions ont été vérifiés, avec 4 non-conformités relevées :

1. La mise à jour du POI . Ce dernier a été reçu le 27 octobre 2025
2. La réalisation d'un exercice POI au titre de l'année 2025
3. L'élaboration de la liste qualitative des produits de décomposition et des infrastructures, annexée à l'étude de dangers
4. L'élaboration d'un état des stocks simplifié à destination du public

L'inspectrice rappelle que dans le cadre de mise en œuvre du plan d'action dit « post-Lubrizol », un ensemble d'évolutions réglementaires ont été menées en 2020 et 2021 pour mieux anticiper une situation accidentelle.

Les premiers prélèvements environnementaux englobent à la fois les prélèvements et les analyses effectués au plus tôt après le début de l'incendie, à l'intérieur et à l'extérieur du site, pour qualifier la signature chimique des émissions dans les zones impactées. De ce fait, le POI doit être mis à jour reprenant un volet « Premiers prélèvements environnementaux » au plus tard, le 30 juin 2025.

L'exploitant a pris la décision de contractualiser, avec un prestataire indépendant, la réalisation de ces premiers prélèvements environnementaux.

L'exploitant fournira les éléments manquants la semaine suivant la CSS.

### ***Sujets divers***

M. le maire de la commune indique la fin de chantier de la sortie de bois et la remise en état de chemin.

Mme la cheffe d'établissement précise ne pas avoir oublié le dossier de balisage de fermeture de la route. Elle explique les différentes façons de travailler avec les drones.

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants pour les échanges.

*La séance est levée à 16h00.*

*Le sous-préfet de Muret*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke, positioned below the text 'Le sous-préfet de Muret' and above the name 'Pascal BAGDIAN'.

**Pascal BAGDIAN**